

COMMUNE DE SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DECEMBRE 2012

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Loup-sur-Semouse s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 28 novembre 2012, sous la présidence de Monsieur Thierry BORDOT, Maire.

Conformément à l'article L.2121-25, le compte rendu de la séance sera affiché en Mairie le 12 décembre 2012.

Nombre de membres en exercice : 26

<u>Présents</u>: T.BORDOT – H.LEROY –J. JOAQUIM - E.DOUCET –L.LARRIERE – Y.AJOUAOU (sauf délibérations 2012-118 à 2012-124) – R.DUPAIN – F.DUBOIS – C.GALLAIRE – D.GENCI – S.LARUE – J.MORLAT – M. SABER – P. VERNIER.

JF AZOU - N.GRANDJEAN - M. KUHN - JD MOUTON - E. DAVAL.

Jean-Yves TEXIER (président du Syndicat d'Initiative).

<u>Procurations (3)</u>: A. SCHEIFLER à C. GALLAIRE – M. LAMI à H. LEROY – M. NURDIN à E. DOUCET – Y. AJOUAOU à M. SABER (à compter de la délibération n°2012-118).

Absents: MC MUNIER - R.SAIM - C.SIMOES.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un(e) secrétaire pris dans le Conseil.

Madame Edith DOUCET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h05.

Le registre de présence est transmis aux conseillers municipaux pour signature.

La séance débute par la <u>délibération n°2012-107</u>: Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 26 septembre 2012.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité, dont trois procurations. (A. SCHEIFLER à C. GALLAIRE – M. LAMI à H. LEROY – M. NURDIN à E. DOUCET).

M. Le Maire propose de poursuivre avec une des questions diverses et laisse la parole à M. TEXIER.

-Présentation des actions du Syndicat d'Initiative : par M. TEXIER, président de l'association.

Tous les événements sont organisés par les 17 membres bénévoles de l'association, ainsi que par Mme CHAPPUIS, employée mise à disposition par la commune, en partenariat avec la commune et les commerçants :

En mars : le dimanche des arts et l'accueil des nouveaux Lupéens,

En mai : la fête des jardins,

En juin : le concours des maisons fleuries,

En novembre : la vitrine des arts,

En décembre : le sapin de Noël des écoles.

Toutes ces manifestations ont pour objectif de créer de l'animation, valoriser l'image de la ville et sa communication, faire découvrir des artistes ou artisans locaux, créer du lien social, susciter des vocations, faire connaître les associations et les services Lupéens et favoriser le commerce local.

Pour information, en 2011, le Syndicat d'Initiative place Léon Jacquey a accueilli 1072 visiteurs.

M. TEXIER explique qu'afin de pouvoir disposer de l'assistance de Mme CHAPPUIS, une convention est renouvelée tous les ans, mais que cette année, la convention stipule que le Syndicat d'Initiative doit émettre un titre de recette (règlement des heures de Mme CHAPPUIS).

Il déclare que le Syndicat d'Initiative ne peut pas honorer cette convention au regard de la somme requise (entre 7 000 et 10 000 €) et qu'il risque de ne plus y avoir de bénévoles à terme. Il précise que la convention de mise à disposition de Mme CHAPPUIS prévoit 348 heures, alors qu'elle a effectué un total de 526 heures. Si le Syndicat d'Initiative ne peut plus disposer de Mme CHAPPUIS par le biais de cette convention, il faut envisager d'autres solutions.

M. TEXIER s'est entretenu à ce sujet avec Mme FRIQUET, Présidente des offices de tourisme de Haute-Saône et quelques pistes ont été évoquées.

M. LEROY explique que le rapport de la cour générale des comptes stipule l'obligation de facturation des heures effectuées par le personnel mis à disposition pour toutes les associations. La situation évoquée n'est donc pas règlementaire.

- M. JOAQUIM ajoute qu'il faut bien distinguer une aide ponctuelle et une mise à disposition annuelle.
- M. AJOUAOU estime qu'il est possible de trouver un compromis légal.
- M. KUHN suggère de laisser un certain délai à l'association pour lui permettre de se réorganiser et mettre en place un retrait progressif.
- M. AZOU déclare qu'il existe certainement plusieurs solutions comme par exemple la répartition des tâches, peut-être entre plusieurs personnes.

Mme GALLAIRE demande quel est le statut de Mme CHAPPUIS et ses prestations.

M. Le Maire répond qu'elle est agent technique employée par la commune et que le Syndicat d'Initiative est la seule structure associative à disposer d'un agent. Suite à l'audit de la chambre régionale des comptes, la commune avait obligation de régulariser cette situation. Il ajoute qu'il en va également de la sécurité juridique de l'agent. L'absence de convention à ce jour implique des difficultés à identifier le cadre des responsabilités, notamment au niveau des assurances.

Il précise que si Mme CHAPPUIS travaille à la salle F. Mitterrand, elle n'est pas couverte par les assurances et souligne en ce sens, que la commune a obligation de ne pas mettre en danger la personne mise à disposition.

M. Le Maire ajoute qu'il n'est pas du tout question de mettre en difficulté le Syndicat d'Initiative mais de trouver une solution. Chacun est conscient du travail réalisé par l'association.

La finalité reste bien sûr de favoriser l'image de la ville. Il existe une dynamique autour de Saint-Loup qui est essentielle et en ce sens, la création d'un office de tourisme intercommunal a été suggérée, avec une base et des antennes communales alentours.

M. Le Maire tient à féliciter le Syndicat d'Initiative pour toutes ces actions et souligne que la commune et les élus sont là pour apporter leur aide et trouver des solutions, tout en tenant compte des contraintes et règles de fonctionnement.

Il explique que la question est d'adapter les activités de Mme CHAPPUIS aux orientations de la commune.

Est ainsi évoqué l'idée de déplacer l'accueil du Syndicat d'Initiative en mairie, permettant ainsi de renseigner tous les publics et valoriser la communication et l'image de la ville. La proposition serait de mutualiser les moyens de secrétariat pour un accueil grand public.

- M. TEXIER acquiesce et estime que la présence de Mme CHAPPUIS en mairie serait positive pour son épanouissement professionnel mais serait également favorable pour les autres acteurs associatifs.
- M. Le Maire déclare que les termes financiers seront décidés au moment du vote du budget en début d'année.
- [M. TEXIER quitte la séance (21h00)]
- M. SABER demande pourquoi deux agents ont été mis à disposition ainsi que la nacelle pour la décoration d'un restaurant.
- M. Le Maire répond qu'il s'agit d'une aide ponctuelle à l'association des commerçants et que la commune répondra toujours favorablement à toutes les demandes concernant les événements contribuant au dynamisme de la ville, particulièrement de la part des associations.

DECISIONS MUNICIPALES

Les décisions municipales sont abordées, prises en application de la délégation du 31 mars 2010 (N°2010-40) par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur Le Maire certaines attributions. Les décisions municipales du Maire sont données pour information au Conseil.

<u>– Décision municipale n°2012-104</u> : Nettoyage des locaux du foyer communal.

Par décision municipale en date du 28 septembre 2012, Monsieur le Maire a confié à l'entreprise PMS (Propreté Multi Services, 11 rue des Vosges- 70800 MAGNONCOURT) le nettoyage et le dégraissage de la cuisine et du bar du Foyer communal pour un montant de 560,00 €HT.

M. le Maire explique que cette décision a pour objectif également de rappeler aux utilisateurs qu'il convient de restituer la salle en l'état. Il ajoute qu'une remise en propreté de la salle pourrait être envisagée l'année prochaine.

<u>– Décision municipale n°2012-</u>105 : Prévention des risques psycho-sociaux.

Monsieur le Maire a validé le 16 octobre 2012 le devis présenté par le Centre de Gestion de la Haute-Saône d'un montant de 5 850,00 € correspondant aux différentes interventions des psychologues dans le cadre de la démarche de prévention des risques psycho-sociaux engagée par la municipalité.

Les frais de déplacement engagés par les différents intervenants seront par ailleurs à la charge de la collectivité.

- M. Le Maire précise que le compte-rendu est en cours et qu'une synthèse générale sera bientôt disponible et déterminera les actions à mener. Il sera présenté à l'ensemble du conseil municipal et du personnel lors d'une réunion.
- M. DAVAL demande quelle est l'origine de cette démarche.
- M. Le Maire répond qu'il s'agit à la base de situations de mal-être se répercutant au quotidien dans le travail.

<u>– Décision municipale n°2012-106</u>: Raccordement canalisations d'eau potable.

Par décision municipale en date du 22 octobre 2012, Monsieur le Maire a confié à la société VEOLIA EAU le raccordement au réseau communal des canalisations d'eau potable situées rue H.GUY et Avenue d'AUGROGNE pour un montant de 2 009,69 €HT soit 2 392,83 €TTC.

RAPPORTS SOUMIS A L'ASSEMBLEE

<u>- Délibération n°2012- 108</u> : Débat d'orientation budgétaire 2013 (voir le support du DOB en Annexe).

Ce débat permet de déterminer les prochaines orientations budgétaires de la commune qui seront votées en janvier 2013.

Budget principal de la Commune.

D'une manière générale, les montants qui seront engagés peuvent déjà être estimés.

Saint-Loup se situe dans la strate des villes entre 3500 et 5000 habitants (3650 habitants).

Concernant les produits de fonctionnement, on constate des difficultés en comparaison des villes équivalentes, qui s'expliquent non pas par les taux appliqués mais par les bases qui sont faibles (taxe d'habitation principalement). L'explication réside dans le fait que de nombreux foyers ne sont pas imposables mais également par le nombre important de logements vacants.

A contrario, les charges de fonctionnement sont tout à fait raisonnables comparativement aux communes de la même strate.

On constate donc le meilleur résultat comptable de fonctionnement depuis 2008, qui s'explique par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, de la masse salariale ainsi que par le maintien des recettes (dotations et fiscalité notamment).

[M. Le Maire quitte la séance (21h20)]

Il est également probable que ces montants diminuent sur l'exercice 2012 pour deux raisons :

- -un glissement vieillesse-technicité, c'est-à-dire des agents dont les échelons et le régime indemnitaire augmentent,
- -le remplacement des départs en retraite (maitrisable).

[M. Le Maire rejoint la séance (21h25)]

Achats et Charges externes de Fonctionnement

Il s'agit du poste le plus difficile à maitriser, ce qui est constaté au quotidien (dépenses courantes en matériels divers, chauffage etc).

Les dépenses en matière de chauffage ou d'électricité vont tendre à augmenter, même si beaucoup d'aménagements en matière d'isolation ont été réalisés dans les bâtiments municipaux.

M. Le Maire déclare qu'une démarche est en cours au niveau du Pays des Vosges Saônoises intitulé Plan Energie Climat, (diagnostics thermiques dans les communes) pour lequel des recherches de financement sont d'ailleurs engagées.

Il existe également une réflexion sur le potentiel d'approvisionnement des chaudières bois-énergie dans le domaine public et privé. En ce qui concerne le réseau chaleur, un projet est en cours en partenariat avec l'entreprise PARISOT.

Il ajoute que malgré les efforts réalisés en matière d'isolation, les dépenses en matière de combustible augmentent. C'est la raison pour laquelle il faut cherche des solutions alternatives.

Concernant les chaufferies bois, M. KUHN estime qu'il faut se positionner assez rapidement sur le secteur car l'approvisionnement en bois pourrait poser problème.

M. Le Maire en convient et ajoute que la ressource en bois disponible existe mais qu'il faut en considérer le coût.

Concernant les charges financières, la commune n'est plus surendettée et voit ses ratios revenir à une situation acceptable.

Recettes de Fonctionnement

Elles sont inférieures à celles des communes équivalentes (impôts locaux) et les dotations globales de fonctionnement sont stables.

Monsieur le Maire indique que les taux d'imposition seront une nouvelle fois gelés tout comme du reste les dotations d'Etat.

Il est probable que pour l'exercice 2012, les recettes provenant des coupes de bois soient diminuées de moitié (chute des cours et lots non vendus).

En revanche, suite au renouvellement du contrat enfance-jeunesse pour 3 ans, la dotation de la CAF va augmenter progressivement.

Fiscalité (taux taxe d'habitation, taxe foncière et taxe sur le foncier non-bâti)

Il faut considérer les trois éléments : la base, le taux et le produit.

Concernant la taxe d'habitation, les bases sont largement inférieures à celles de la moyenne de la strate, comme indiqué précédemment.

Celles de la taxe foncière sont en revanche dans la moyenne.

Le produit de la taxe sur le foncier non-bâti est relativement faible (terrains agricoles).

Les taux appliqués se situent dans la moyenne de ceux observés pour les communes de la même strate, même si celui de la taxe d'habitation est inférieur à la moyenne.

M. Le Maire explique que le levier de la taxe d'habitation est limité car il existe de nombreux logements vacants. Certaines communes taxent du reste les logements vides, afin d'inciter les propriétaires à les occuper ou à faire des travaux.

M. AJOUAOU estime qu'il faudrait développer le parc locatif privé pour augmenter les recettes.

M. Le Maire déclare qu'il est délicat de demander à des opérateurs d'investir (OPH) et ajoute que le marché démontre que la demande n'est pas si importante. Il suggère d'inciter les bailleurs privés à rénover leurs logements. Une opération menée dans les prochains mois par la municipalité devrait favoriser cette démarche (aide à la rénovation des façades dans certains secteurs).

Section Investissement

Les investissements réalisés sont raisonnables et inférieurs à 2010.

Le pic sera atteint en 2012 en raison notamment du poids de deux opérations : les aménagements du rond-point et de la vidéo-protection.

Les dépenses d'investissement ont augmenté en 2012, notamment en équipement.

A noter que des subventions relativement importantes viendront renforcer la section recette en investissement.

Le résultat sera néanmoins inférieur à celui observé en 2011.

Certains investissements sont lissés sur plusieurs exercices comme l'éclairage public (rond point et maison de santé), la toiture du centre social, l'aménagement du quartier Mairie.

Les recettes d'investissement sont d'ores et déjà supérieures aux deux années précédentes.

Certaines subventions d'Etat, comme la DETR (Dotation D'Equipement des Territoires Ruraux) n'ont pas encore été versées (30% des opérations évoquées).

La FCTVA est également une recette importante et correspond au reversement par l'Etat d'environ 15% de la TVA acquittée. Son montant est proportionnel à celui des investissements réalisés.

Capacité d'Autofinancement

Cela correspond à ce que dégage la section de fonctionnement et qui va permettre d'abonder la section d'investissement afin de réaliser des opérations importantes.

On constate une CAF en constante augmentation.

La CAF nette correspond à la CAF brute à laquelle est déduite le montant de l'emprunt.

M. Le Maire estime qu'il faudrait réfléchir au mode de vente de bois et revoir les types de contrats de vente, étant donné que le montant des recettes ne peut être connu à l'avance.

Messieurs DUPAIN et MILLEROT expliquent que la plupart du temps, la valeur du bois ne peut être estimée qu'après la coupe.

M. MILLEROT précise qu'une estimation des lots proposés de 2013 en fonction de l'évolution des tarifs a été demandée à l'ONF afin d'éviter les mauvaises surprises (cubage disponible, qualité des bois), sachant que le cubage définitif n'est établi qu'une fois les bois frappés et identifiés et après que le conseil municipal ait validé l'assiette des coupes.

Mme GRANDJEAN demande pour quelle durée est réalisé le plan d'aménagement ?

- M. MILLEROT répond qu'il a été déterminé en 2000 et sera appliqué jusqu'en 2017.
- M. Le Maire déclare qu'en matière de personnel, la commune poursuit sa démarche et que les départs à la retraite seront, dans la mesure du possible, remplacés en interne.
- M. KUHN demande s'il y a un objectif en matière de personnel.
- M. Le Maire répond par la négative et ajoute qu'il s'agit principalement de limiter la masse salariale. Il existe des possibilités de renforcer les Services Techniques et gagner ainsi en efficacité sans pour autant procéder à des recrutements de titulaires.

Des chantiers d'insertion pourraient ainsi venir en appui du fonctionnement des services. Il s'agit également de s'interroger sur la réorganisation des moyens en interne. Cela concerne le personnel mais également les élus (responsabilités, implications des uns et des autres).

- M. AZOU évoque le mauvais état de certaines routes.
- M. Le Maire précise que la capacité financière de la commune à investir dans un programme annuel de renouvellement des couches de roulement est de l'ordre d'environ 100 000 €. Ce programme sera poursuivi en 2013 en tenant compte des priorités.
- M. JOAQUIM ajoute qu'il y a toujours à faire mais qu'aucun quartier n'a été négligé.
- M. Le Maire évoque la fiscalité de la commune et indique que les taux seront maintenus également pour l'eau et l'assainissement. Le tarif de l'eau sera toujours de 4,15 €, avec des variations de la part communale (en baisse) et l'actualisation biannuelle de celle de Véolia.
- M. DAVAL demande si les dotations d'état restent fixes.
- M. Le Maire répond par l'affirmative.
- M. KUHN demande s'il serait possible de prévoir au budget une réserve financière pour les subventions supplémentaires qui sont actuellement votées de manière ponctuelle.
- M. Le Maire répond que ces demandes sont imprévisibles car demandées au fil de l'année en fonction de certains événements et ajoute qu'un chapitre du budget encadre ce type de subvention.

- Délibération n°2012-109 : Tarifs municipaux 2013.

Il est proposé au Conseil d'approuver la nouvelle grille tarifaire de la Commune pour l'année 2013 telle que présentée en annexe.

Les augmentations ont été appliquées et calculées par rapport au prix de l'inflation, tout en laissant des tarifs adaptés.

M. AJOUAOU demande pourquoi le tarif de l'eau a augmenté (part communale).

M. Le Maire répond qu'il est réajusté chaque semestre, il ne s'agit donc pas d'une donnée figée. La redevance prélèvement a du reste été "absorbée" sur la part communale, tout comme la hausse de la TVA.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

- Délibération n°2012-110 : Admission en non valeurs.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur les admissions en non valeurs proposées par la Trésorerie en date du 29 octobre 2012 :

- Budget eau : 1 781.66 €

- Budget assainissement : 442.46 €

- Budget général : 16.00 €

Il s'agit des créances qui n'ont pas pu être recouvrées.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

<u>– Délibération n°2012-111 : Assiette des coupes - Exercice 2013.</u>

Il convient de fixer le programme des coupes dans la forêt communale durant l'hiver 2012-2013 (période dite 'exercice 2013').

Parcelle	Surface	Type de produit	Volume	Année de passage prévue
			(indicatif)	par l'aménagement
12	5.35 ha	Chauffage	270 m3	2013
18	6.53 ha	Grumes/Chauffage	228 + 228 m3	2013
48	15.15 ha	Grumes/Chauffage	450 + 450 m3	2013
1	2 ha	Grumes/Chauffage	50 + 50 m3	Apériodique
24	9.52 ha	Grumes/Chauffage	325 + 325 m3	Apériodique
45	4 ha	Grumes/Chauffage	240 + 240 m3	Apériodique

M. MILLEROT explique que cette année, la situation des affouages est en flux tendu, les lots ne sont donc pas encore arrêtés.

M. KUHN demande s'il arrive que certains affouagistes ne fassent pas leur lot.

M. MILLEROT répond que cette année, ce fut le cas pour trois d'entre eux. Les lots seront donc réattribués en 2013.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

<u>– Délibération n°2012-112 : Approbation du transfert de charges se rapportant à la prise de compétence 'Petite Enfance' par la Communauté de Communes du Val-de-Semouse.</u>

Il est proposé à l'Assemblée de valider le transfert de charges adopté par le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val-de-Semouse en date du 17 octobre 2012 (avec effet au 1^{er} janvier 2013) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation du transfert de la compétence 'Petite Enfance'. La délibération de la CCVS est jointe à la présente note pour information. (Voir annexe Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire).

M. Le Maire met aux voix.

Contre(s): 1 (Y. AJOUAOU)

Abstention(s): 0

Le rapport est adopté à la majorité.

<u>– Délibération n°2012-113 : Projet de périmètre d'un nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).</u>

Le Conseil municipal doit se prononcer sur la fusion des communautés de communes du Val-de-Semouse, des Belles sources et de Saône-et-Coney conformément au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté le 23 décembre 2011 par Monsieur le Préfet de Haute-Saône.

M. AJOUAOU demande si Saint-Loup ne va pas perdre en sièges ou en dotation.

M. Le Maire répond qu'une réflexion est en cours à ce sujet.

M. Le Maire met aux voix.

Contre(s): 0

Abstention(s): 1 (E. DAVAL)

Le rapport est adopté à la majorité.

Délibération n°2012-114 : Maintenance des logiciels MAGNUS BERGER LEVRAULT.

Le marché actuel concernant la maintenance des logiciels MAGNUS BERGER LEVRAULT qui lie la commune au Conseil Général de la Haute-Saône arrivant à échéance le 31 décembre prochain, il est demandé au Conseil municipal de reconduire cette convention d'assistance jusqu'au 31 décembre 2016. Pour information, la cotisation s'est élevée en 2011 à 2 012 €et à 2 278 €en 2012.

Ce logiciel permet de gérer l'état-civil et la comptabilité. La maintenance est effectuée au niveau départemental.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

<u>– Délibération n°2012-115 : Suppression des branchements plomb : demande de subvention à l'Agence de l'Eau-.</u>

35 branchements plomb ayant été localisés avenue Michel LEROY, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir solliciter une subvention la plus élevée possible à l'Agence de l'Eau afin de procéder à leur remplacement.

M. Le Maire précise qu'au total sur Saint-Loup environ 300 branchements plombs avaient été dénombrés.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

<u>– Délibération n°2012-116 : Suppression des branchements plomb : DETR 2013.</u>

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir solliciter une subvention la plus élevée possible pour le remplacement des 190 branchements plomb à renouveler au cours de la période 2012-2013.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

- Délibération n°2012-117 : Chèques cadeaux pour les enfants du personnel.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'achat de chèques cadeaux d'un montant de 30 € (sous la forme de 3 chèques de 10 euros, par enfant de moins de douze ans) pour le noël du personnel communal (le 21 décembre 2012).

Le coût total de l'opération pour les 14 enfants concernés est de 430 euros (dont 10 euros de frais de port), somme qui sera versée à l'UDCIA (l'Union Départementale des Commerçants, Industriels et Artisans).

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

- Délibération n°2012-118 : Demande de subvention de l'association ELA.

Dans le cadre de l'opération «Mets tes baskets et bats la maladie », il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention d'un montant de 200 €à l'association ELA au profit de la recherche médicale.

[M. AJOUAOU quitte la séance (23h00) et donne procuration à M. SABER.]

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

- Délibération n°2012-119 : Demande de subventions de l'association 'Petits Princes de l'Oued'.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention d'un montant de 200 € à l'association 'Petits princes de l'Oued' afin qu'un jeune Lupéen puisse participer au 16^{ème} raid 4L Trophy 2013 (en février 2013).

Le 4L Trophy est un raid humanitaire organisé dans le désert marocain mené par des étudiants à bord de Renault 4L.

En 2012, l'opération a permis la création de 3 salles de classes, 3 blocs sanitaires et la collecte de 63 tonnes de matériel scolaire.

M. KUHN demande s'il est possible d'avoir une sorte de compte-rendu avec des photos à l'issue de cette opération.

M. Le Maire répond par l'affirmative et ajoute que c'est ce qu'il a été demandé en retour.

M. LEROY explique que ces jeunes se sont également engagés auprès de deux classes de primaires. Tout le long du raid, ils seront en contact avec les élèves qui pourront suivre le déroulement du projet. Ils avaient préalablement défendu leur projet à la CAF afin d'obtenir une subvention.

M. Le Maire ajoute qu'il les a également orientés vers la CCVS et le CG70. Il estime que leur détermination au travers de ce projet ainsi que le message à transmettre aux plus jeunes est à souligner. La municipalité reconnaît ainsi l'engagement de ces jeunes.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

<u>– Délibération n°2012-120 : Remboursement de frais au RASED.</u>

Madame Christine VAILLANT, Rééducatrice RASED à l'école du Chanois, a engagé des frais pour procéder à l'achat de livres sur internet. Il est donc proposé au Conseil municipal de rembourser à Mme VAILLANT la somme de 73,71 €(frais de port inclus).

Mme DOUCET précise qu'il s'agit de matériel spécifique pour lequel la commune n'a pas de compte comme dans d'autres sociétés.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

<u>– Délibération n°2012-121 : Convention de gestion avec l'Association Mosaïque Lupéenne-Avenant n°11 (année 2013).</u>

Considérant la convention du 2 juillet 1997 par laquelle la Ville garantit à l'Association Mosaïque Lupéenne (AML) une participation financière annuelle fixée à 90 000 euros pour l'année complète, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant (n°11) à cette convention.

La participation de la Commune, arrêtée à 90 000 €an, se décompose ainsi :

- 40 610.00 €correspondant aux charges de fonctionnement de l'établissement
- 13 920.00 €pour la prise en charge complète des frais du personnel d'entretien
- 23 530.00 €pour la participation aux frais de personnel d'animation du secteur jeunes et culturel
- 11 940.00 €pour la participation aux frais de personnel de la médiathèque

Cette subvention serait versée en 2 fois :

- 50% en juin 2013 (45 000.00 €)
- 50% en octobre 2013 (45 000.00 €)
- M. DAVAL demande depuis quelle année cette subvention est à 90 000 €.
- M. Le Maire répond que c'était en 2008.
- M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2012-122 : Convention de gestion n°3 avec l'Association Mosaïque Lupéenne relative au RELAIS JEUNESSE.

Le 26 septembre 2012 (délibération n°2012-97), le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à renouveler la convention de gestion concernant le relais jeunesse avec l'Association Mosaïque Lupéenne (AML).

Considérant que cette convention arrive à échéance, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour une période de 6 mois (1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013).

Le montant de la subvention sera fixé à l'issue de la période précitée au vu d'un bilan présenté par l'association.

Ce montant ne saurait être supérieur au montant –calculé *prorata temporis* - de 61 954 € (sur la base de 123 908 €an) pour l'accueil périscolaire global, le CLSH des vacances scolaires et la restauration scolaire.

M. Le Maire explique que le montant de la subvention sera augmenté pour développer les services, si la commune perçoit de nouvelles recettes (de la CAF par exemple).

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

<u>– Délibération n°2012-123 : Décision modificative au budget principal Section Investissement.</u>

Il s'agit principalement d'opérations d'ordre et n'auront donc aucune incidence sur le budget.

Pour toute opération d'investissement, à la fin des travaux, la commune doit constater de façon comptable la prise en compte des frais d'étude.

Il convient donc de basculer du compte 203 au compte 23, les frais d'étude des travaux qui sont terminés (vidéo-protection, rond-point, aménagement mairie...).

Il est donc demandé au conseil d'autoriser M. Le Maire à effectuer ces opérations d'ordre.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

- Délibération n°2012-124: Contrat d'Assurance des risques statutaires.

La commune avait donné mandat au centre de gestion pour consulter et négocier un contrat d'assurance et garantir contre les risques statutaires (décès, maladie, maternité, etc...).

La consultation a eu lieu au niveau départemental et des conditions acceptables ont pu être déterminées.

C'est la société SOFAXIS-CNP qui a été retenue.

La durée de ce contrat sera de 4 ans et concernera les 38 agents titulaires de la Commune.

La cotisation s'élèvera à environ 50 k€an environ.

Il est donc demandé à l'assemblée d'autoriser M. Le Maire à signer ce contrat d'assurance.

M. Le Maire met aux voix et le rapport est adopté à l'unanimité.

Questions Diverses

-Salon des Maires (19-20-21 novembre 2012) :

M. DAVAL demande quels sont les frais et quel en est le bilan. M. Le Maire explique que tous les frais de déplacements en dehors du département sont pris en charge. Le salon comprend deux parties : le salon des maires où tous les élus peuvent accéder, qui réunit tous les partenaires et fournisseurs qui travaillent avec les communes ; et le congrès des maires sur inscription qui propose des ateliers de travail, des interventions de ministres, des conférences, notamment sur l'évolution des textes et de l'intercommunalité.

M. Le Maire était cette année accompagné de trois adjoints, Hervé LEROY, Jean JOAQUIM et Jean-Paul MILLEROT.

M. Le Maire a assisté à un atelier traitant des chantiers d'insertion, de la création d'une crèche (mise en place, contact, financements). Concernant les adjoints, des rendez-vous avaient été pris préalablement pour rencontrer des entreprises (stands, chapiteau, panneaux lumineux).

M. Le Maire ajoute qu'au regard des contraintes et enjeux actuels, la collectivité a tout intérêt à s'ouvrir sur l'extérieur. Ce salon permet notamment de trouver des solutions adaptées aux problèmes rencontrés au quotidien.

-Réunion médecins-élus du 12 novembre 2012 : Démographie médicale.

M. KUHN demande quelle est la situation à ce jour. M. Le Maire déclare que cette réunion a permis de faire bouger les choses. Plusieurs contacts ont été établis avec des médecins. L'ARS (Agence Régionale de Santé) est actuellement en train de mettre en place un projet de centre d'appel de jour pour répondre aux demandes de consultations (à Saint-Loup ou villages voisins).

Une autre démarche a été enclenchée avec l'aide de M. Le Député VUILLAUME. Un courrier a été adressé à Mme La Ministre de la Santé, pour se positionner sur le quota de praticiens territoriaux qui vont être mis en place au niveau national (200 environ), via une demande pour deux postes.

La Franche-Comté fait partie des zones prioritaires, ce qui est un atout indéniable pour la ville. Le volet communication sera également travaillé avec tous les partenaires, particulièrement la CCVS, afin de pouvoir mettre en avant les points forts de notre territoire (plaquette, documents informatifs).

-Future caserne des Sapeurs Pompiers :

M. SABER demande quel est l'avancement du projet. M. Le Maire explique que le projet de construction de la future caserne dans la ZAC de la Combeauté est en bonne voie.

M. Le Maire demande s'il n'y a pas d'autres interventions et lève la séance.

La séance est levée à 23h45.

Le Maire,

Thierry BORDOT

La secrétaire de séance,

Edith DOUCET